Canadian Grain Commission | Commission canadienne des grains

Rapport financier trimestriel :

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les principaux changements quant aux activités, au personnel et aux programmes (non vérifié)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2011

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1

1.1 POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS DE PROGRAMME 1
1.2 MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT 1
1.3 STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA CCG 2

2. FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS CUMULATIFS 3

2.1 ANALYSE DES AUTORISATIONS DISPONIBLES 3
2.2 ANALYSE DES AUTORISATIONS UTILISÉES 4

3. RISQUES ET INCERTITUDES 5

4. CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AUX ACTIVITÉS, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES 6

ÉTAT DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (NON VÉRIFIÉ) 7

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉ) 8

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour la période se terminant le 30 septembre 2011

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et les *Budgets supplémentaires des dépenses*. Il a été préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), tel qu'il est exigé par le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités et le format prescrits par les Normes comptables 1.3 du Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La Commission canadienne des grains a été créée en 1912. Elle est l'organisme fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* (LGC).

Aux termes de la LGC, la CCG a pour mandat « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'être un « chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs ». La CCG rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Pour s'acquitter de son mandat de façon efficace, la CCG cherche à atteindre le résultat stratégique suivant : **Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés**.

L'architecture des activités de programme de la CCG comporte cinq activités de programme, et chacune contribue au résultat stratégique de la CCG. Voici ces activités :

- Programme d'assurance-qualité;
- Programme d'assurance-quantité;
- Programme de recherches sur la qualité des grains;
- Programme de protection des producteurs;
- Services internes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme, veuillez consulter le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses*.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'État des autorisations budgétaires joint à ce rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du Ministère accordés par le

Parlement à ceux utilisés par l'organisme. L'information présentée dans l'État des autorisations est conforme à celle du Budget principal des dépenses.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner l'établissement d'un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La CCG utilise une méthode de comptabilité d'exercice modifiée pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie des *Rapports ministériels sur le rendement*. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la CCG

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de crédits spéciaux et de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des droits perçus. Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. Cependant, le fonds renouvelable n'a pas fonctionné comme prévu puisque les droits d'utilisation sont demeurés inchangés depuis 1991, alors que les frais d'exploitation n'ont cessé d'augmenter et que les volumes de grain annuels peuvent varier considérablement d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre. Ainsi, le taux global de recouvrement des coûts, qui était d'environ 90 p. 100 au début des années 1990, se situe aujourd'hui entre 50 et 60 p. 100. En raison de la baisse de son taux de recouvrement des coûts, la CCG a besoin, depuis 1999, de crédits parlementaires ponctuels pour assurer le financement annuel de ses activités.

La structure de financement de la CCG est axée sur les autorisations budgétaires qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux pour les postes financé par les crédits et l'autorisation des fonds renouvelables de la CCG qui permet à la CCG de dépenser de nouveau les droits qu'elle a perçus. L'autorisation votée est le Crédit 30 – Dépenses de programme, qui comprend l'autorité de crédit annuel et toute autorité des crédits spéciaux pour l'exercice financier.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

Cette section comprend les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs, et/ou ont contribué à la variation nette de ressources disponibles pour l'année et de dépenses réelles.

Autorisations disponibles et utilisées
Pour la période se terminant le 30 septembre 2011

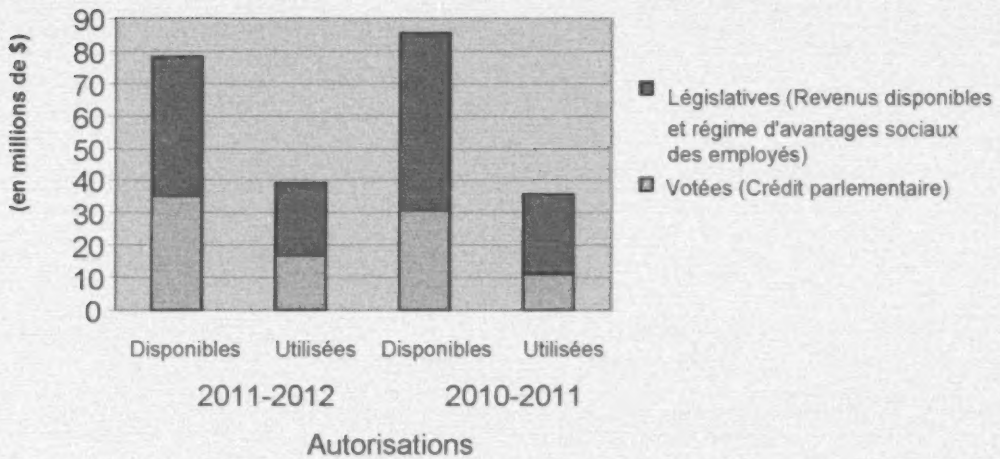

Dans l'ensemble, les dépenses cumulatives de la CCG pour 2011-2012 ont légèrement augmenté comparativement à celles de l'exercice précédent. Une explication de la baisse des autorisations disponibles totales pour 2011-2012 par rapport à 2010-2011, en date du 30 septembre 2011, est fournie à la section 2.1. Une explication de l'écart entre les autorisations législatives et votées cumulatives de 2010-2011 et 2011-2012 est fournie à la section 2.2 ci-dessous.

2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il a été mentionné dans l'État des autorisations budgétaires ci-joint, on note une baisse d'environ 7,2 millions de dollars en ce qui concerne les autorisations disponibles pour l'utilisation de la CCG en date du 30 septembre 2011, comparativement aux autorisations disponibles en date du 30 septembre 2010.

Ce qui suit permet d'expliquer la baisse des autorisations disponibles :

1. Dans le cadre du budget de 2010, la CCG a obtenu 4,2 millions de dollars de plus pour l'autorisation des crédits ponctuels en 2011-2012. Le budget de 2010 visait une autorisation des crédits ponctuels de 26 millions de dollars en 2010-2011 et de 30,2 millions de dollars en 2011-2012.

2. Dans le budget de 2010, on indique que la CCG devrait chercher à obtenir l'autorisation d'utiliser une partie de son excédent accumulé de 11,4 millions de dollars en 2010-2011 et de 8,5 millions de dollars en 2011-2012 afin de soutenir ses opérations. En date du 30 septembre 2011, la CCG avait entrepris le processus en vue d'obtenir l'autorisation d'accéder à 8,5 millions de dollars de son excédent accumulé, mais n'avait pas encore reçu l'approbation. Cela entraîne une baisse de 11,4 millions de dollars des autorisations législatives disponibles à des fins d'utilisation en 2011-2012 en date du 30 septembre 2011.

Les dépenses totales disponibles illustrées dans les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant diffèrent du Budget principal en ce qui concerne les autorisations de crédits non votés. Selon les prévisions de dépenses, les recettes pouvant être dépensées de nouveau s'élèvent à 37,1 millions de dollars d'après les volumes de grain prévus de 50 millions tonnes, alors que selon le Budget principal, la limite d'autorisation de recettes pouvant être dépensées de nouveau est de 42,9 millions de dollars en 2011-2012 et de 42,5 millions de dollars en 2010-2011.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il a été noté dans l'État des autorisations budgétaires ci-joint, une augmentation de 3 millions de dollars a été enregistrée pour ce qui est des autorisations utilisées de la CCG comparativement à la même date en 2010-2011.

Ce qui suit permet d'expliquer la différence en ce qui concerne les autorisations utilisées :

1. La structure de financement actuelle comprend l'utilisation de crédits ponctuels afin de soutenir la baisse des activités de recouvrement des coûts. En raison de la baisse de l'utilisation des autorisations législatives, il y a eu une hausse des autorisations votées de 5,7 millions de dollars.

2. Il y a eu une diminution de 2,7 millions de dollars en dépenses facturées au fonds renouvelable de la CCG comparativement à la même date en 2010-2011. Actuellement, la CCG est autorisée à dépenser de nouveau tous les droits qu'elle a perçus. Pour la meme période en 2010-2011, la CCG avait l'autorisation de dépenser de nouveau tous les droits perçus en plus d'utiliser son excédent accumulé.

Les dépenses cumulatives totales utilisées figurant dans les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant ont augmenté de 8,7 p. 100 par rapport à la même date en 2010-2011.

Ce qui suit permet d'expliquer les changements en ce qui concerne les dépenses ministérielles par article courant :

1. Les dépenses relatives au personnel ont augmenté de 8,4 p. 100 comparativement à la même date l'année dernière. Cette hausse est attribuable à :

a. des augmentations continues des niveaux de rémunération,
b. une augmentation de 1 % des contributions au régime d'avantages sociaux des employés,
c. la liquidation de l'indemnité de départ découlant de nouvelles conventions collectives mises en œuvre au cours du deuxième trimestre.

2. Les dépenses relatives aux services professionnels et spéciaux ont augmenté de 47 p. 100 comparativement à la même date l'année précédente. La CCG a fait appel à davantage de conseillers afin d'effectuer des études et de soutenir la mise en œuvre d'initiatives du gouvernement du Canada et de la CCG.

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires ci-joint, on a enregistré une augmentation d'environ 0,6 million de dollars des autorisations utilisées de la CCG au cours du deuxième trimestre de 2011-2012 comparativement à l'exercice 2010-2011. Les dépenses totales encourues pendant le deuxième trimestre ont augmenté de 13,3 % comparativement au deuxième trimestre de 2010-2011. Les explications des écarts enregistrés pendant le deuxième trimestre sont conformes aux explications visant les données cumulatives.

3. Risques et incertitudes

La CCG obtient du financement par l'entremise d'autorisations votées et de droits relatifs à la manutention du grain. Les recettes tirées des droits exigés pour les services sont axées en grande partie sur le volume de grain manipulé (le volume varie d'une année à l'autre). Les autorisations continues actuelles fournissent des fonds déterminés pour environ 50 p. 100 du besoin en matière de ressources de la CCG. En ce qui concerne le 50 p. 100 qui reste, la CCG a obtenu des fonds ponctuels assurés dans le budget de 2010.

L'absence d'un mode de financement stable entraîne un certain nombre de risques pour l'organisation.

Pour commencer, il est possible qu'un manque de financement ait des répercussions négatives sur la capacité de prendre des décisions et de remplir le mandat. Cela se traduirait non seulement par une pénurie d'employés qualifiés, mais aussi par le risque que la capacité scientifique et technique de la CCG n'évoluerait pas au même rythme que les besoins de l'industrie céréalière. Afin de réduire ces risques, la CCG doit s'assurer que les ressources sont affectées aux questions existantes et émergentes en matière de la qualité du grain, et que les affectations du budget d'équipement sont suffisantes pour obtenir de l'équipement utilisé dans les laboratoires internationaux.

En outre, il est possible que l'infrastructure vieillissante entraine des coûts d'entretien élevés qui ne pourraient pas être gérés en raison de contraintes financières. Pour réduire ce risque, la CCG a déterminé le cycle de vie de toutes ses installations et a établi un plan d'investissement à long terme qui cerne les améliorations requises aux installations, et comprend des évaluations des coûts qui permettent de justifier l'investissement recommandé en matière de renouvellement.

Pour ce qui est du problème lié au financement, la CCG effectue actuellement des consultations relatives aux droits d'utilisateur afin d'établir une base de financement durable. Le fonds renouvelable est utilisé de la façon la plus efficace possible, notamment en planifiant et en prenant les mesures nécessaires en vue d'un mouvement de balancier de 20 p. 100 quant au volume de grain prévu lors de l'établissement du budget. De plus, on réaménage le budget au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements en matière de besoins et de priorités.

Le présent rapport financier trimestriel illustre les résultats de la période financière actuelle relativement au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses A, pour lequel la totalité des crédits ont été accordés le 27 juin 2011.

Dans le budget de 2010, il a été annoncé que les budgets ministériels feraient l'objet d'un gel à leur niveau de 2010-2011, et ce, pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013. La direction continue à examiner diverses options afin de s'adapter à ces contraintes de financement, et elle a géré les répercussions sur les activités ministérielles à l'aide des mesures et des stratégies d'atténuation suivantes :

1. Les besoins en matière de dotation afin de s'adapter aux volumes de grain changeants et à la prestation des services obligatoires seront satisfaits au moyen de l'utilisation d'heures supplémentaires par le personnel actuel ou de l'embauche d'employés à terme et d'employés occasionnels;
2. La CCG a pris la décision de se priver des investissements discrétionnaires pendant cette période de contrainte. On effectuera uniquement les achats essentiels;
3. La CCG continue à surveiller et à contrôler les dépenses discrétionnaires;
4. La CCG continue à chercher des économies par le partage de services internes avec d'autres ministères.

Dans le budget de 2011, il a été annoncé que les budgets ministériels seraient revus dans le cadre du Plan d'action pour la réduction du déficit. Cependant, on n'en connaît pas actuellement la nature, le moment et les répercussions pour la CCG.

4. Changements importants quant aux activités, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important concernant les activités, le personnel et les programmes au cours de la dernière année.

Approuvé par :

Elwin Hermanson
Commissaire en chef
Winnipeg (Manitoba)
Le novembre 2011

Jacqueline Pearce
Chef de la direction financière par intérim
Winnipeg (Manitoba)
Le novembre 2011

État des autorisations budgétaires (non vérifié)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)	*Exercice financier 2011-2012* Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*	Crédits totaux utilisés au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	*Exercice financier 2010-2011* Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2011*	Crédits totaux utilisés au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 30						
Dépenses de programme	**35 030 $**	**7 604 $**	**16 894 $**	**30 924 $**	**9 898 $**	**11 129 $**
Autorisations législatives :						
Dépenses brutes du fonds renouvelable	42 763	12 420	21 673	53 810	7 754	24 328
Recettes brutes du fonds renouvelable	(42 883)	(12 429)	(21 793)	(42 530)	(10 622)	(21 694)
Dépenses nettes du fonds renouvelable**	**(120 $)**	**(9 $)**	**(120 $)**	**11 280 $**	**(2 868 $)**	**2 633 $**
Régime d'avantages sociaux	**622**	**156**	**311**	**589**	**147**	**294**
Autorisations législatives totales	**502**	**146**	**191**	**11 869**	**(2 721)**	**2 928**
Autorisations budgétaires totales	**35 532 $**	**7 750 $**	**17 085 $**	**42 793 $**	**7 177 $**	**14 057 $**

** Comprend uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*
*** Comprend le rajustement en raison de l'inclusion des avances comptables.*

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)	*Exercice financier 2011-2012*			*Exercice financier 2010-2011*		
	Dépenses totales disponibles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012*	Dépenses prévues durant le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses totales disponibles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011*	Dépenses prévues durant le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	60 900 $	17 035 $	32 561 $	67 188 $	14 960 $	30 034 $
Transport et communication	3 510	1 016	1 877	3 842	859	1 718
Information	126	44	67	240	97	107
Services professionnels et spéciaux	1 956	345	1 046	1 594	231	712
Location	3 732	1 004	1 995	4 472	1 002	1 999
Services de réparation et d'entretien	675	113	361	511	10	228
Services publics, fournitures et approvisionnements	615	156	329	667	154	299
Acquisition de machinerie et d'équipement	1 199	465	641	1 440	476	644
Autres subventions et paiements	2	1	1	22	10	10
Dépenses totales	**72 715 $**	**20 179 $**	**38 878 $**	**79 976 $**	**17 799 $**	**35751 $**
Rajustements :						
Limite du fonds renouvelable disponible dont l'utilisation n'est pas prévue	5 700			5 347		
Recettes affectées aux dépenses	(42 883)	(12 429)	(21 793)	(42 530)	(10 622)	(21 694)
Rajustements totaux	**(37 183)**	**(12 429)**	**(21 793)**	**(37 183)**	**(10 622)**	**(21 694)**
Autorisations budgétaires totales	**35 532 $**	**7 750 $**	**17 085 $**	**42 793 $**	**7 177 $**	**14 057 $**

**** Comprend uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.***